

Pas d'assouplissement du monopole sur les déchets

SSV Info <info@staedteverband.ch>

Fr, 17.02.2023 07:15

An: Rebecca Knoth-Letsch <rebecca.knoth-letsch@kommunale-infrastruktur.ch>

Aux membres de la CEATE-N

Monsieur le président de la commission,
Madame la conseillère nationale, Monsieur le conseiller national,

Lundi 20 février, votre Commission va poursuivre la discussion sur l'initiative parlementaire «Développer l'économie circulaire en Suisse».

Selon votre rapport du 31 octobre 2022, des prestataires privés devraient à l'avenir être autorisés à collecter des matériaux recyclables auprès des ménages privés sans devoir obtenir au préalable une concession de la collectivité publique compétente à cet effet. Ceci lorsque les déchets urbains collectés sont réutilisés ou valorisés matériellement. Le Conseil fédéral fixe les exigences relatives à la collecte volontaire et à la valorisation (*article 31b, alinéa 4 LPE*). Cette modification inquiète les associations de communes et le Cercle Déchets pour les raisons suivantes:

- Manque de prévisibilité et suppression de l'indemnisation (respectivement de l'augmentation des taxes) pour les frais des communes et des villes.
- Surcroît de travail administratif pour la coordination entre les pouvoirs publics et les acteurs privés.
- Augmentation du trafic en raison des tournées de collecte supplémentaires des prestataires privés.
- Offres en constante évolution pour la population – selon les prix des matières premières.
- Desserte pas forcément assurée des petites communes isolées et difficulté de garantir une sécurité de l'élimination des déchets à long terme.

Pour ces raisons, nous vous demandons de recommander au Conseil national de biffer la modification de l'article 31 b et de renoncer ainsi à l'assouplissement du monopole sur les déchets.

Si les raisons qui plaident contre l'assouplissement du monopole sur les déchets ne devaient pas être acceptées, l'ordonnance devrait alors aborder les problèmes listés ci-dessus de la manière suivante:

- La prévisibilité des dépenses d'exploitation et d'investissement des communes et des villes doit être garantie. Les flux de matières et les flux financiers doivent rester contrôlables et transparents.
- La Confédération et les cantons doivent passer des accords sectoriels uniformes dans toute la Suisse avec des prestataires volontaires de l'économie privée. Il devra s'agir de contrats à long terme, qui règlent l'obligation de prendre en charge les déchets sur tout le territoire.
- Il faut prévoir une indemnisation pour les pertes de recettes des communes, ainsi que pour le travail de coordination supplémentaire des acteurs communaux avec les prestataires privés. Les pertes de recettes peuvent par exemple résulter d'une réduction de l'utilisation des infrastructures telles que les points de collecte des matières recyclables, qui doivent être maintenus pour garantir la sécurité de l'élimination des déchets, ou encore de la diminution de la rémunération des matières recyclables attrayantes.
- Il faut miser sur un type de collecte où les gens apportent leurs déchets plutôt que sur un ramassage par des prestataires privés. Ce système ménage la place déjà limitée à disposition sur l'espace public (comme

les trottoirs) et évite un surplus de trafic. De plus, l'utilisation commerciale de l'espace public (par exemple pour y entreposer des déchets) est soumise à autorisation et frappée de taxes dans la plupart des communes. Seules les collectes gratuites où les gens apportent leurs déchets (par exemple, les bouteilles en plastiques) ne nécessitent pas de concessions de la part des autorités communales.

C'est bien volontiers que nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires.

Avec nos meilleures salutations,

Union des villes suisses

Martin Flügel, directeur

Association des Communes Suisses

Christoph Niederberger, directeur

Association suisse Infrastructures communales

Marco Sonderegger, président

Cercle déchets CH

Martin Moser, président

Union des villes suisses - Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne - T: 031 356 32 32 - info@uniondesvilles.ch - www.uniondesvilles.ch

Association des Communes Suisses - Laupenstrasse 35, Case postale, 3001 Berne - T: 031 380 70 00 - verband@chgemeinden.ch - www.chgemeinden.ch

Association suisse Infrastructures communales - Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne - T: 031 356 32 42 - info@kommunale-infrastruktur.ch - www.infrastructures-communales.ch

Cercle déchets CH - c/o Bau- und Verkehrsdirektion des Kantons Bern, Amt für Wasser und Abfall, Reiterstrasse 11, 3013 Berne - T: 031 633 39 24 - martin.moser@be.ch - www.kvu.ch